Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ESTONIE – Réglementation nationale sur les OGM

Par Inf'OGM

Publié le 28/09/2007, modifié le 09/03/2026

L’Estonie a adopté une réglementation sur les OGM en 2006. Son gouvernement fait partie de ceux qui soutiennent les OGM. Le maïs n’est pas une culture importante dans ce pays. Aucune plante génétiquement modifiée (PGM) n’est cultivée. L’Estonie, comme les autres pays européens, importe du soja GM pour l’alimentation de son bétail.
En Estonie, la gestion des OGM est partagée entre le ministère de l’Environnement, le ministère de l’Agriculture et le ministère des Affaires sociales.
L’Estonie a mis en place deux comités consultatifs, en lien avec les ministères de l’Environnement et de l’Agriculture. Ils sont en charge de donner des avis sur les demandes de dissémination et/ou d’importation d’OGM.

Adresse de cet article : https://infogm.org/estonie-reglementation-nationale-sur-les-ogm/